



Assistante de direction à Eneo, Mme Bernadette Mebe Ngo'o, 60 ans, épouse de l'ex-ministre de la Défense Edgard Alain Mebe Ngo'o est pensionnaire de la prison centrale de Kondengui en détention provisoire depuis bientôt trois ans.

Le juge d'instruction Jean Betea fait reproche à Mme Mebe Ngo'o de s'être rendue complice, selon lui, de détournement présumé reprocher à Edgard Alain Mebe Ngo'o dans la passation et l'exécution des marchés publics au ministère de la Défense. Il lui fait aussi reproche de s'être rendue complice de fait de corruption présumé reproché à son époux en recevant et convoyant pour celui-ci plusieurs cadeaux supposés offerts par le principal dirigeant de Mag Force International fournisseur d'effets d'habillement, de camouflage, de couchage, et d'ameublement militaire.

Enfin, le juge d'instruction fait reproche à Mme Mebe Ngo'o d'avoir blanchi intentionnellement de l'argent d'une part par l'acquisition d'un important parc immobilier tant à l'intérieur du territoire national qu'à l'étranger d'autre part, par la détention et l'utilisation de plusieurs biens mobiliers de valeur provenant d'infractions présumées de complicité de détournement et complicité de corruption.

Des faits niés par Mme Mebe Ngo'o qui a soutenu devant le juge d'instruction que c'est de manière progressive qu'elle et son époux ont acquis leurs biens. Que ni elle-même, ni la

société Limousines Prestige Services Sarl dont elle est la promotrice n'ont été attributaires de quelque marché que ce soit au ministère de la Défense. Néanmoins, elle admet qu'elle y a fourni des prestations en termes de location de chaises, de tentes, de couverts, de véhicules, en contrepartie de paiements en espèces dont elle a été bénéficiaire. Le procès suit son cours devant le Tribunal criminel spécial, prochaine audience le 24 mars.

Le Jour